

L'honorable président du Sénat répond en ces termes:

M. l'Orateur,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de déclarer qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté, et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, Il lui accorde ses privilèges constitutionnels, et saura en toute occasion les reconnaître.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes, seront toujours interprétés par Lui de la manière la plus favorable.

Et la Chambre étant de retour;

M. l'Orateur rapporte que la Chambre est allée au Sénat et qu'en son nom il a demandé la connaissance habituelle de ses privilèges, qu'il a plu à Son Excellence de confirmer.

M. l'Orateur informe la Chambre que, depuis la dernière élection générale, tenue le 27 juin 1949, des communications ont été reçues de quelques députés informant le Directeur général des élections, en conformité du chapitre 145, article 11, des Statuts révisés du Canada, 1927, que les vacances suivantes s'étaient produites dans la députation, à savoir:

L'honorable Ernest Bertrand, député du district électoral de Laurier, à la suite de son acceptation d'un poste comportant des émoluments de la Couronne.

L'honorable Joseph Jean, député du district électoral de Mercier, à la suite de son acceptation d'un poste comportant des émoluments de la Couronne.

Eugene Marquis, écuyer, député du district électoral de Kamouraska, à la suite de son acceptation d'un poste comportant des émoluments de la Couronne.

Elphège Marier, écuyer, député du district électoral de Jacques-Cartier, à la suite de son acceptation d'un poste comportant des émoluments de la Couronne.

Léon-J. Raymond, écuyer, député du district électoral de Gatineau, à la suite de son acceptation d'un poste comportant des émoluments de la Couronne.

Thomas Reid, écuyer, député du district électoral de New-Westminster, à la suite de son élévation au Sénat.

Benoît Michaud, écuyer, député du district électoral de Restigouche-Madawaska, décédé.

J. E. McMillin, écuyer, député du district électoral de Greenwood, décédé.

Et qu'en conséquence, de nouveaux brefs d'élection ont été émis pour chacun desdits districts électoraux.

DISTRICT ÉLECTORAL DE LAURIER

Puissance du Canada }
A savoir: } Chambre des communes

Au Directeur général des élections:

Nous, soussignés, donnons avis par les présentes, conformément à l'article onze de la Loi de la Chambre des communes, chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, qu'une vacance est survenue parmi la représentation à la Chambre des communes pour le district électoral de Laurier (Montréal),